

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 15h00 au gîte de la ferme des Cavaliers sur la commune d'Aiguines sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	13 + 2	15
Total des voix : 18		

Date de convocation
28/03/2024

Délibération
n°24_04_B2_14

Etaient présents :

9 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aups) ; **Philippe MARANGES** (Castellane) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) et **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

1 représentants des départements (2 voix) : **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence)

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : **Georges BOTELLA**

Ont donné pouvoir :

2 Porteurs d'1 voix : **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à **Bernard CLAP** ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI**.

Marché : Fourniture de produits et de services de télécommunications

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande publique,

Un appel d'offre a été lancé, sous la forme d'un accord-cadre mono attributaire par lot, soumis à bons de commande, afin de trouver un opérateur à même de répondre aux besoins du Parc en matière de fourniture de produits et de services de télécommunications.

Cet appel d'offre est constitué de deux lots :

- Lot 1 - Téléphonie mobile
- Lot 2 - Accès Internet, Interconnexion des sites et téléphonie fixe sur IP

La publicité du marché a été faite le 7 novembre 2023. Les soumissionnaires devaient rendre leurs offres avant le 5 janvier 2024. Une seule société (Céleste) a répondu à l'appel d'offre sur les deux lots.

Ces offres ont été analysées et jugées conformes aux besoins techniques et à l'enveloppe financière.

Ces marchés seront conclus pour une durée de 24 mois renouvelable 1 fois par tacite reconduction.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'autoriser le Président à signer les accord-cadre à bons de commande avec la société CELESTE, basée à Champs sur Marne (77420), au titre des lots 1 et 2, sans minimum et avec un montant maximum fixé à 15 000 € HT / an au titre du lot 1 et 25 000 € HT / an au titre du lot 2.
- d'autoriser le Président à signer toutes modifications ultérieures et toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération pour l'ensemble des 3 lots.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

